

BAC DE CRISE... OU CRISE DU BAC ?

Si le bac 2020 a été marqué par l'improvisation et l'affolement, celui de 2021 promet d'être pulvérisé par les incertitudes et les annulations qui s'additionnent.

Retrouvera-t-on un peu de sérénité et d'organisation en 2022 ? Pas sûr, si l'on en juge par le chamboulement profond que la réforme Blanquer impose au baccalauréat.

Bien sûr l'idée restera dans l'histoire que le Ministère de l'EN a dû affronter la pandémie et parer au plus pressé. Mais on ne comprendra pas les décisions erratiques de ce Ministère, si on oublie que les choses ont été singulièrement compliquées par la concomitance de la crise sanitaire avec la délicate transition de la réforme du bac et du remplacement de la plateforme APB (Admission Post-Bac) par le système Parcoursup. C'est en effet au moment même où devaient s'expérimenter les premières dispositions de la réforme que s'est imposée l'urgence de trouver des solutions sanitaires. Notre hypothèse est que certaines décisions relèvent sans doute plus de l'obsession de maintenir, coûte que coûte, le maximum de la réforme plutôt que d'organiser un parcours d'études et un diplôme cohérents, adaptés aux difficultés du moment.

BAC DE CRISE (S)

Les deux dernières sessions du bac ont été le théâtre de dysfonctionnements inédits du fait de la crise sanitaire, mais aussi de la contestation de la réforme et, à part les spécialistes et les acteurs de l'éducation, il y a probablement peu de gens qui peuvent s'y retrouver dans l'imbroglio des nouvelles épreuves, de leur annulation et de leur remplacement par d'autres modalités d'évaluation, confusion qui d'ailleurs évite opportunément à nos décideurs d'avoir à affronter la critique de l'opinion.

Résumé des épisodes récents

L'année scolaire 2019-2020 était celle où devait avoir lieu le dernier bac ancienne manière, c'est-à-dire avec la majorité des matières évaluées lors d'un examen final national et anonyme, la réforme Macron-Blanquer¹ ne devant être pleinement achevée que pour le cru 2021.

Cependant, comme la réforme prévoit qu'une partie des épreuves aient lieu dès la classe de Première, en 2019-2020 des épreuves nouvelles devaient se tenir dans cette classe, sous forme d'E3C, « Épreuves Communes de Contrôle Continu » (sortes de partiels du secondaire), deux fois dans l'année, pour certaines matières ; les épreuves de français, quasi inchangées, devaient se dérouler, comme auparavant, en juin. La crise sanitaire du printemps a fait renoncer à tous ces dispositifs, l'ensemble de ce qui était prévu au 2nd semestre ayant alors été remplacé par du contrôle continu, c'est-à-dire par les notes obtenues en classe, un contrôle continu pur en quelque sorte, additionné tout de même avec les notes des E3C qui avaient pu avoir lieu au premier semestre.

La même décision a été prise en Terminale pour le bac de juin 2020, qui devait normalement se dérouler selon l'ancienne manière (l'essentiel des épreuves en juin, avec cadre national et anonymat) : le Ministère a alors décidé que le bac serait obtenu entièrement sur la base des notes de l'année, sans examen final. Comme on pouvait s'y attendre, le taux de réussite a battu tous les records, sans que personne s'en émeuve outre mesure.

Entre improvisation et annulation : le triomphe du contrôle continu.

1 Cette réforme étale le bac sur deux ans, et introduit une part importante de notes en contrôle continu pur (10%) ou en contrôle en cours de formation (les « E3C », rebaptisés récemment « Evaluations communes » = 40 %), ramenant à 4 seulement les épreuves d'examen proprement dites (5 avec les épreuves de français, inchangées).

Quel que soit l'avenir réservé à ces bacheliers, le bac 2020 ne laisse pas d'inquiéter, car il a créé un précédent : du jour au lendemain, les règles du jeu peuvent changer. Ainsi, en 2019-2020 les enseignants ont donné des notes au fil des six premiers mois de l'année, sans savoir qu'elles deviendraient celles de l'examen final. Dans ces conditions la moyenne arithmétique de ces notes n'a pas grand sens car les notes des deux premiers trimestres sont « formatives », et elles n'ont pas toutes la même valeur ni la même portée (interrogations de connaissances, bacs blancs, exercices progressifs et gradués...). C'est au troisième trimestre que les élèves peuvent se révéler ou donner leur pleine mesure. C'est le moment où les méthodes patiemment acquises peuvent enfin porter leurs fruits, où l'accumulation de connaissances peut faire sens et où la notation, devenue de ce fait « sommative » a une nature proche de celle du baccalauréat. Les élèves passent d'ordinaire l'examen au mieux de leur forme intellectuelle, comme le sportif au terme de son entraînement. Les élèves de première et de terminale de l'année 2019/2020 se sont retrouvés donc, à l'improviste, avec des moyennes totalement biaisées, subissant ce qui s'apparente à une trahison.

En 2020-21, alors que l'année venait à peine de commencer, mais en arguant de la reprise de la pandémie, le Ministre a décrété l'annulation des E3C (nouvellement rebaptisés « Evaluations communes ») en Première et en Terminale et leur remplacement par les notes du bulletin scolaire. Quant aux épreuves de spécialités prévues en mars-avril, elles ont été annulées en janvier et remplacées, comme on pouvait le parier, par les notes du contrôle continu, contrairement à la demande des professeurs, des parents et des élèves, qui auraient préféré qu'on les reporte en juin. Comme toujours l'option « contrôle continu » a la préférence du Ministère, alors qu'un examen final était tout à fait envisageable.

Ce choix arbitraire du contrôle continu et le régime d'improvisation permanente seraient peut-être un peu moins inquiétants si on pouvait nous garantir qu'ils se limiteront à la période houleuse actuelle, mais on peut craindre qu'ils ne soient devenus la règle du fonctionnement général de l'institution en régime Blanquer : en effet, déjà en juin 2019, le Ministère, confronté à une forte opposition à sa réforme de la part des enseignants, avait réglé le problème des notes de bac retenues par des professeurs grévistes en se livrant à différents tripatouillages et procédures d'exception lors des jurys de bac, pour maintenir coûte que coûte une apparence de déroulement normal et pour faire taire les critiques. On avait ainsi inauguré un bac à plusieurs vitesses, les notes jugées valides différant en fonction des situations locales.²

Autre dérapage significatif : en janvier 2020 (avant la crise sanitaire donc) ont eu lieu les premiers E3C en classe de première. Les épreuves avaient été fortement perturbées par la contestation³, mais leur déroulement avait révélé aussi une désorganisation intrinsèque, même là où elles n'étaient pas contestées : problèmes de convocations, secret des sujets non assuré, fraudes facilitées par le manque de surveillance et l'étalement des épreuves, dysfonctionnements techniques, etc.⁴

² Fanny Capel, « Baccalauréat : « C'est l'entêtement du ministre qui a généré ce chaos », *Le Monde*, 15 juillet 2019 https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/07/15/baccalaureat-c-est-l-entetement-du-ministre-qui-a-genere-cechaos_5489657_3232.html

³ « 43 % des lycées ont été perturbés pendant cette première session des E3C, selon une enquête publiée le 3 février par le SNPDEN, principal syndicat des chefs d'établissement, et même plus de la moitié des lycées parisiens pour lesquels les épreuves ont souvent été annulées ou reportées ». Fanny Capel, « Le bac est mort. Vive le... quoi ? », *Le Monde*, 03 mars 2020 https://www.lemonde.fr/education/article/2020/03/03/le-bac-est-mort-vive-le-quoi_6031614_1473685.html

⁴ ibidem

CRISE DU BAC

On en vient donc à se demander si le mal n'est pas plus profond et si la crise sanitaire actuelle ne sert pas de révélateur : confronté à des situations inédites et urgentes, ce gouvernement, obsédé par ses marottes obsessionnelles ou ses dogmes, n'arrive pas à prendre des décisions logiques face au réel. En effet on a le sentiment qu'au lieu de chercher quel serait le moyen le moins néfaste de faire passer le bac, le Ministère choisit toujours l'option qui lui permet de maintenir à flots non pas le bac, mais, prioritairement, des pans de sa réforme, quitte à les annuler les uns après les autres selon le sens du vent : on ne peut pas faire les E3C ? Pas grave, on remplace au pied levé par les notes du bulletin ; on supprime tout et on remplace par le contrôle continu, pourvu que vive la réforme, comme si la seule chose qui soit impensable, ce serait d'envisager une solution de rechange globale : par exemple un examen final, en juin, avec conditions sanitaires strictes et bien organisées, ce qui, certes, voudrait dire qu'on met la réforme en suspens.⁵

On peut craindre aussi que le ministre profite de la situation de crise pour roder un futur dispositif de contrôle continu à 100%, en jouant de la désorientation générale. L'hypothèse est tentante pour quiconque connaît un peu les théories de Naomi Klein sur la stratégie du choc⁶. Sans aller si loin dans la suspicion de cynisme, on peut à coup sûr déplorer l'entêtement et le manque d'imagination de nos décideurs qui nous condamnent à toujours retomber dans les mêmes ornières.

Il était pourtant aisément prévisible que, avec ses multiples épreuves intermédiaires et sa déstructuration des filières, cette réforme alambiquée, imposée à marche forcée, ne pouvait que se pulvériser au moindre obstacle, surtout que cette fois l'obstacle Covid est de taille.

Ce qui aurait pu n'être qu'un « bac de crise » révèle en fait une profonde « crise du bac », qui n'est pas le fait d'un désamour de la société, laquelle continue au contraire à être très attachée à un examen anonyme et national, mais qui résulte d'une idéologie politique qui orchestre et pense des réformes néolibérales⁷ radicales depuis un bon moment, en France et ailleurs.

Les vices du contrôle continu

Dans cette optique, le « contrôle continu » semble être la principale arme pour transformer radicalement notre système éducatif et sa clé de voûte, le bac⁸. Rappelons tout d'abord les problèmes concrets posés par le contrôle continu :

- la question des différences dans la notation selon les lycées, et les risques de pénalisation des élèves en fonction de la réputation de leur lycée, tant au moment des harmonisations et des jurys qu'à l'occasion du processus d'affectation dans le supérieur, « Parcoursup » ;
- les pressions auxquelles les professeurs seront soumis à chaque étape de la notation des élèves : pourront-ils résister aussi bien aux injonctions de leurs directions, qu'aux tentatives de corruption et aux menaces qui ne manqueront pas de se multiplier ?
- le statut ambigu du professeur qui, pris entre les deux rôles inconciliables de concepteur et d'évaluateur, devient juge et partie dans un processus qui devrait à l'inverse bénéficier de la plus grande objectivité ;

⁵ Rappelons à titre d'exemple qu'en 1968 on avait fait le choix d'un examen oral dans toutes les matières, le choix aussi d'une certaine indulgence qui tenait compte des circonstances et des heures de cours manquées. Même tronqué, du moins était-ce encore un « examen » national et donc équivalent pour tous, chacun étant évalué par des examinateurs différents des professeurs de son établissement.

⁶ Selon cette thèse les pouvoirs en place peuvent être tentés (et l'ont déjà été dans l'histoire) de profiter de l'effet de sidération provoqué par les catastrophes pour imposer des lois liberticides ou des dispositifs non démocratiques qui n'auraient jamais pu être acceptés en temps normal.

⁷ Pour simplifier, nous qualifierons ces réformes de « néolibérales », l'idéologie néolibérale étant ici entendue comme un composé d'individualisme, d'élitisme et de soumission de toutes les activités aux exigences du marché.

⁸ Cf. « A quoi sert le baccalauréat ? », audition de Sauver les lettres au Sénat, <http://www.sauv.net/bacsenat2008.php>

- la disparition d'un repère national, unique pour tous les élèves, repère qui servait jusqu'ici de boussole pour tous les établissements, de référence dans la constitution des dossiers d'admission en classes post-bac, et permettait à tous les lycées de lutter pour une reconnaissance et non une « réputation ».
- la disparition de l'anonymat, qui jusqu'ici protégeait l'élève des suspicions indues et établissait une égalité devant l'examen.

Le contrôle continu au centre de l'idéologie néolibérale

Toutes ces objections ont été formulées à l'encontre de la réforme Blanquer. Elles ont permis d'atténuer le projet initial d'un contrôle continu plus important et plus local, ce qui a donné le compromis des E3C (épreuves qui ont au moins le mérite d'être anonymes et à peu près nationales). Mais l'occasion de la crise ravive la première idée du contrôle continu comme la panacée à tous les problèmes. Ainsi, qu'il s'agisse de la conception d'origine ou des solutions d'urgence, c'est toujours le même schéma idéologique qui prédomine, avec ses ingrédients principaux : contrôle continu, suppression des diplômes, inégalités assumées, hiérarchisation générale, autant d'ingrédients de l'idéologie néolibérale en matière d'éducation.

- Le « **contrôle continu** », loin d'être un remède occasionnel de temps d'épidémie, fait donc partie des points centraux de cette idéologie. On le retrouve à tous les niveaux de la société⁹ et, dans le domaine éducatif, cela donne le contrôle permanent des élèves, destiné d'ailleurs à se prolonger au delà de la période scolaire et universitaire, via la fameuse « formation tout au long de la vie », dont on nous rebat les oreilles depuis les années 2000¹⁰. Rappelons que le rapport Mathiot, qui a préparé la réforme actuelle, plaidait pour un contrôle continu au sens strict et que c'est la pression de l'opposition qui a obligé à des sortes de partiels (intitulés « E3C » puis « évaluations communes »).

- Ce contrôle continu, qu'il faudrait plutôt appeler « permanent », dans l'idéal néolibéral, est destiné à **remplacer un jour les diplômes** qui, selon cette conception, sont une entrave à la liberté d'éducation, disent-ils, et qui surtout constituent des garanties de certification dont les demandeurs d'emploi peuvent se targuer face à leurs employeurs. A cela l'idéologie néolibérale oppose l'idée que le travailleur doit sans cesse redémontrer qu'il est employable sans pouvoir se référer à une norme générale.

- Le fait que le contrôle continu entraîne une **inégalité** de traitement des individus ne choque pas un néolibéral. Cet argument pourtant largement développé n'a pas été entendu par nos autorités, parce qu'elles ne peuvent pas ou ne veulent pas l'entendre ; l'exemple des débats sur Parcoursup¹¹ pour l'accès au supérieur le montre bien : le fait que l'élève n'y est pas jugé seulement en fonction de ses résultats (de son « mérite ») mais forcément aussi en fonction de son établissement d'origine ne dérange pas nos réformateurs, car pour eux la question n'est plus d'établir les conditions d'une justice de traitement des dossiers, mais de faire porter à l'élève et à sa famille la responsabilité des choix qu'ils auront faits dans sa scolarité : choix du bon établissement,

⁹ Cf G. Deleuze, : « Nous entrons dans des sociétés de contrôle, qui fonctionnent non plus par enfermement, mais par contrôle continu et communication instantanée. » (extrait d'un entretien avec Toni Negri, printemps 1990), *Pouparlers*, Ed. de Minuit, 2003

¹⁰ Cf *Memorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*, oct. 2000 (texte de la Commission européenne)

¹¹ Parcoursup a débuté en 2018 et a remplacé la plateforme APB (Admission Post-Bac) en place depuis 2008. Sur la différence entre ces deux systèmes de recrutement dans le Supérieur, cf. les analyses du Groupe Jean-Pierre Vernant : <http://www.groupejeanpierrevernant.info/#Parcoursup1>, <http://www.groupejeanpierrevernant.info/#Parcoursup2>, <http://www.groupejeanpierrevernant.info/#Parcoursup3>

des bonnes options¹², etc, en négligeant bien sûr la question de savoir si ce choix est simplement possible.¹³

- La réduction du bac à un rite de passage peu à peu vidé de sa valeur certificative a commencé à s'insinuer progressivement depuis plusieurs années, avec la multiplication des épreuves anticipées, des épreuves évaluées plus ou moins en interne (TPE) et surtout par la pratique des **préinscriptions dans le supérieur** qui se font aux alentours du mois de mars, reléguant le bac à une simple formalité de confirmation de ce qui a déjà été entériné trois mois plus tôt. L'argument est revenu souvent face aux détracteurs de Parcoursup : vous reprochez au nouveau système de laisser le Supérieur choisir ses élèves, alors que c'est déjà le cas pour les classes prépas ou pour certaines formations à nombre limité. Comme si on ne pouvait pas critiquer une réforme qui ne fait que renchérir sur un système déjà vicié, selon une pensée absurde qu'on pourrait résumer ainsi : ce que nous faisons est bon puisque nous le faisons déjà...

Le choix de l'inégalité

Peut-être comprendra-t-on mieux la logique à l'œuvre à travers les réformes néolibérales de l'éducation si on voit qu'elles ne visent pas l'augmentation du savoir pour tous, mais la **hiérarchisation des formations et des élèves** : le but est en effet de sélectionner une élite susceptible d'entraîner la croissance économique¹⁴, ce que d'aucuns appellent les « premiers de cordée ». Dans cette optique il n'est plus choquant qu'on juge un élève au moins autant sur son établissement d'origine que sur ses résultats, puisque le but est d'abord de sélectionner les meilleurs, ces derniers étant, pour une part, ceux qui auront su faire les bons choix. Nous nous insurgons contre le contrôle continu parce qu'il renforce l'inégalité de traitement des élèves selon leur établissement d'origine ; mais c'est justement ce qui est devenu une évidence pour tous les commentateurs de l'actualité scolaire et peut-être, hélas, pour tous les usagers de l'école, à savoir qu'il y aurait des « bons » et des « mauvais » lycées et donc des différences de notation selon les établissements ; se trouve ainsi occulté le fait que cette hiérarchie s'est construite peu à peu, à coup de palmarès, de ghettoïsation et de tromperie sur le niveau intellectuel réellement acquis par les élèves.

Or, si l'on veut sortir de cette logique, il faut précisément dénoncer le fait que cette hiérarchie n'est pas normale ni souhaitable. L'un des problèmes actuels est que l'inégalité des établissements (et donc des élèves) est acceptée comme allant de soi. La crise sanitaire et le recours systématique au contrôle continu, nous offriront peut-être l'occasion de dénoncer l'hypocrisie de notre système qui a entériné silencieusement l'idée que tous les lycées n'enseigneraient pas la même chose à tous, que les exigences seraient de fait différentes, en raison des inégalités des acquis des élèves, censés pourtant suivre un même programme. Ce leurre qui fait croire que tout le monde avance au même rythme masque en réalité un nouvel obscurantisme, un renoncement à donner à tous la même instruction. La réforme du lycée actuelle, avec la suppression des filières, l'a d'ailleurs cyniquement officialisé, en dotant inégalement les lycées en spécialités et en créant ainsi des établissements de seconde zone.

12 La promotion d'un prétendu choix a été soutenu par la déssectorisation, commencée dès 1982 et accentuée nettement sous Nicolas Sarkozy à partir de 2007, et par la création d'un palmarès ministériel des établissements à partir de 1990, censé aider les familles à choisir les meilleurs établissements, sans préciser que les places y seraient forcément limitées.

13 Sur tous ces points cf. les travaux de Christian Laval : *L'école n'est pas une entreprise*, La Découverte, 2003 ; *La nouvelle école capitaliste*, La Découverte, 2011 (avec F. Vergne, P. Clément, G. Dreux)

14 Cf. le rapport Attali, 2008 qui appelle à une hiérarchisation des universités : « Distinguer 10 pôles universitaires de taille mondiale alliant pluridisciplinarité et excellence. La France a besoin d'environ 10 universités de taille mondiale (...). Les autres universités conserveront, comme aux États-Unis, leur vocation régionale ou nationale. »

www.liberationdelacroissance.fr

La crise sert donc de révélateur de l'idéologie qui sous-tend la réforme du bac, mais elle peut servir aussi à en prouver *in vivo* toutes les aberrations : soumise à une espèce d'accélération de sa mise en œuvre, cette réforme est comme mise à nu : le bac en contrôle continu perd son sens puisque presque tout le monde l'obtient. La violence du tri opéré par Parcoursup n'en est que plus criante, tant la différence est grande entre la générosité (apparente) avec laquelle on donne le bac et l'avarice avec laquelle on distribue le droit d'entrer dans le Supérieur.

Mireille Kentzinger, professeur de lettres et cinéma.